



# MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté*

*Égalité*

*Fraternité*

Délégation aux relations européennes et  
internationales et à la coopération



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **DOCUMENT DE PRÉSENTATION DES ÉCOLES EUROPÉENNES ET DES PRIORITÉS DE LA PRÉSIDENTE FRANÇAISE**

13 octobre 2020

# Sommaire

## 1. Le système des Écoles européennes

- a. Qu'est ce que c'est ?
- b. Les Écoles européennes en France
- c. Le Baccalauréat européen
- d. Données chiffrées

## 2. La présidence française des Écoles européennes

- a. Les priorités de la présidence
  - Axe 1
  - Axe 2
  - Axe 3
- b. Calendrier
- c. Nomination des Présidents



# 1. Le système des Écoles européennes

# Qu'est ce que c'est ?

- Les Écoles européennes sont des **établissements d'enseignement officiel créés conjointement par l'Union européenne et les gouvernements des États membres**. Elles jouissent d'un statut juridique d'établissement public dans chacun de ces États.
- La vocation des Écoles européennes est de dispenser un **enseignement multilingue et multiculturel** à des enfants des cycles maternel, primaire et secondaire. Elles sont destinées en priorité aux enfants des personnels des institutions européennes.
- Créées à Luxembourg en 1953, ces écoles constituent aujourd'hui un **réseau de 37 écoles** à travers l'Europe, avec 13 établissements dits « historiques » (5 en Belgique, 3 en Allemagne, 2 à Luxembourg, 1 en Espagne, Italie et aux Pays-Bas) auxquels il faut ajouter 24 écoles « agréées » ou en cours d'agrément, réparties dans 15 pays d'Europe et ouvertes à tous les élèves.
- Ces établissements accueillent **37 000 élèves**, dont **9900 francophones**, de la maternelle à la terminale.
- L'enseignement est prioritairement assuré par des enseignants détachés par les États membres.
- Budget total 2021 pour les 13 écoles « historiques »: **348 millions d'euros**.

# Les Écoles européennes en France



## École européenne de Manosque (2007)

- Intégrée au sein de l'école internationale PACA pour les enfants des familles liées au programme ITER,
- 173 élèves,
- 1 section linguistique (ANG).



## École européenne de Strasbourg (2008)

- 1032 élèves dont 197 qui ont des parents travaillant en institutions ou agences européennes,
- 3 sections linguistiques (ALL, ANG, FR).



## École européenne de Lille métropole (2019)

- Installée à Marcq-en-Barœul, agréée en 2020,
- 231 élèves dont 4 qui ont des parents travaillant en institutions ou agences européennes,
- 2 sections linguistiques (ANG, FR).



## École européenne de Paris la défense (2019)

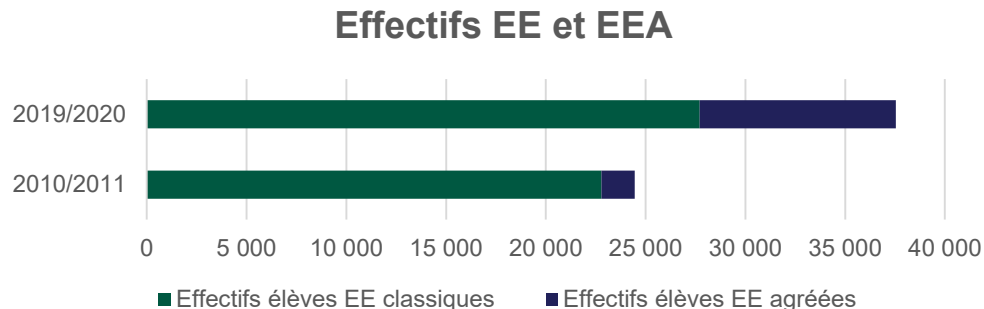
- Installée temporairement à Courbevoie, agréée en 2020,
- 226 élèves dont 42 qui ont des parents travaillant en institutions ou agences européennes,
- 2 sections linguistiques (ANG, FR),
- Va délivrer le Bac européen en 2022.

# Un baccalauréat européen

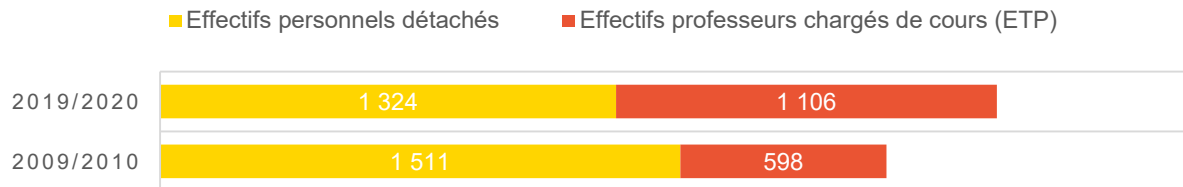
- L'instruction fondamentale est dispensée dans les langues officielles de l'Union européenne. Ce principe préserve la **primauté de la langue maternelle de l'élève**. Par conséquent, chaque école compte plusieurs sections linguistiques. Les programmes scolaires et de matière (sauf ceux de langue maternelle) sont identiques dans toutes les sections.
- Afin de favoriser l'unité de l'école, le rapprochement et la compréhension mutuelle entre élèves de différentes sections linguistiques, **certaines cours sont donnés en commun à des élèves de même niveau. Ces cours sont donnés dans une langue communautaire** (DE/EN/FR ou langue du pays hôte).
- La **dimension européenne est mise en valeur** dans les programmes d'études.
- L'éducation et l'enseignement sont donnés dans le **respect des consciences et convictions individuelles**.
- Des mesures sont prises pour **faciliter l'accueil des enfants ayant des besoins éducatifs spécifiques**.
- Les années d'études accomplies avec succès à l'école et les diplômes et certificats sanctionnant ces études (en l'occurrence **le baccalauréat européen**) ont un **plein effet sur le territoire des États membres** (art.5 de la Convention).

# Données chiffrées

## Les effectifs



## EE - PERSONNELS ENSEIGNANTS



Les **effectifs** des Écoles européennes ont **fortement augmenté** ces dernières années, notamment dans les écoles agréées.





## 2. La présidence française des Écoles européennes

La France préside le système pédagogique des Écoles européennes, pour une année scolaire à compter du 1<sup>er</sup> août 2020.

C'est une opportunité pour le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports de valoriser sa politique éducative notamment sur les questions européennes et la francophonie.

C'est aussi une occasion de mieux connaître le système intergouvernemental des Écoles européennes dont 4 écoles agréées sont actuellement présentes sur le territoire français (Courbevoie, Lille, Manosque et Strasbourg).

# Les priorités de la présidence

Le  
développement  
durable

L'excellence du  
bac européen

Gouvernance &  
gestion  
financière et  
budgétaire

# Axe I: Le développement durable

La question du développement durable est prise en compte dans les Écoles européennes, mais **la visibilité de cet axe est limitée** actuellement alors qu'il existe une volonté d'en faire une priorité. C'est un sujet dont toute la communauté éducative (élèves, parents, professeurs, écoles) souhaite s'emparer dès 2020. Un groupe de travail « **Éducation au développement durable** » a été créé en 2013, l'occasion pourrait être de **revoir le mandat de ce groupe** sous présidence française.

# Axe II: L'excellence du bac européen

Le **nouveau système de notation** sera mis en œuvre au niveau du baccalauréat européen pour sa session de juin 2021. Son introduction est l'occasion de mettre en avant l'excellence de l'enseignement dispensé dans les EE.

➤ Un **expert statisticien** (France Education International).

## Axe III: Gouvernance & gestion financière et budgétaire

La présidence française **poursuivra la réforme du système des Écoles européennes** mise en œuvre depuis les décisions du CS d'avril 2009 et veillera à leur inscription dans le cadre des révisions du nouveau règlement financier.

La présidence française **s'engagera pour une réflexion sur la gouvernance et la gestion budgétaire et financière**. Cette réflexion s'appuiera sur l'expérience des derniers mois dans le contexte de crise sanitaire, qui a mis à jour la nécessité d'adaptabilité, d'efficacité et de résilience du système institutionnel et financier des écoles au bénéfice des élèves.

Ainsi, la présidence française envisage de mener, en concertation avec les services du Secrétaire général, une analyse de la mise en œuvre des documents de planification annuelle et pluriannuelle mis en place par le BSGEE et les EE depuis 2017.

## A ces priorités s'ajoutent :

- Le suivi des décisions du Conseil supérieur d'avril 2020,
- Le suivi des conclusions des présidences précédentes,
- La prise en compte des éléments conjoncturels comme la crise COVID-19.

# Calendrier

## ➤ Conseils supérieurs extraordinaires

- 31 août 2020
- 20 octobre 2020

## ➤ Conseils d'inspection Bruxelles

- 6 et 7 octobre 2020
- 9 et 10 février 2021

## ➤ Conseils pédagogiques mixtes

- 8 et 9 octobre 2020
- 11 et 12 février 2021

## ➤ Comité budgétaire Bruxelles

- 3 et 4 novembre 2020
- 9 et 10 mars 2021

## ➤ Conseil supérieur Bruxelles

- 1<sup>er</sup>, 2 et 3 décembre 2020

## ➤ Conseil supérieur Paris

- 13, 14 et 15 avril 2021

## ➤ Passation de la présidence à la Croatie

- Juin 2021



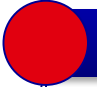
# Nomination des Présidents



**Professeur Marie-Danièle CAMPION** Présidente du jury du Baccalauréat européen



**Nathalie NIKITENKO** Présidente du Conseil supérieur



**Gisèle DUCATEZ** Présidente du Conseil d'inspection maternel et primaire et du Comité pédagogique mixte



**Jean-Pierre GROSSET-BOURBANGE** et **Emmanuel DE TOURNEMIRE** Présidents du Conseil d'inspection secondaire et du Comité pédagogique mixte



**Cyril BERNARD-TROTOUIN** Président du Comité budgétaire